

## PROCES-VERBAL du CONSEIL du 9 JUILLET 2024

### Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Geneviève MOULINIER, Christine LEGUET, Véronique PAILHET, Béatrice FOURNIER.

Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Pierre-Emmanuel BLANC, Maximiliaan VAN DER ZEE.

### Absents excusés :

Mr Jean-Luc LAMOUREUX.

### Pouvoirs :

Sébastien BATAILLE donne pouvoir à Frédéric MAGNE;

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h. 37.

### Ordre du jour :

- Délibération sur le devis de la chaudière de l'école,
- Délibération sur le devis de mise aux normes de la salle polyvalente ;
- Délibération sur la redevance d'occupation du domaine public ENEDIS;
- Délibération sur la convention de mise à disposition du domaine public pour les Jardins de la Prèle.

Mme le Maire sollicite les élus concernant le compte-rendu de la dernière séance du 21 mai.

Sans modification à apporter, elle invite les membres du Conseils à signer le registre et ouvre l'ordre du jour.

### - Délibération sur le devis de la chaudière de l'école n° 2024

Mme la Maire rappelle que la chaudière de l'école est tombée en panne au mois d'avril dernier. Il convient de procéder à son changement. Plusieurs devis ont été demandés, mais seule la SAS LAVANDIER EPC a répondu. Cette société qui l'avait installée et entretenue a toujours suivi les équipements de cette structure, et en connaît bien ses besoins.

Il a été envisagé la pose d'une pompe à chaleur, mais le manque d'isolation des bâtiments impliquerait la pose un appareil surdimensionné à cause des déperditions thermiques ce qui, à terme, serait très onéreux tant en achat qu'en consommation.

Il est donc opportun d'opter pour le remplacement de la chaudière. La SAS LAVANDIER EPC a donc produit un devis de 3 914,87 € HT soit 4 697,84 €.

Ces travaux doivent être réalisés pour la rentrée de septembre, pendant les vacances scolaires.

Après débats, les élus votent :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1.

## **- Délibération sur le devis de mise aux normes de la salle polyvalente n° 2024**

Suite au passage de la commission de sécurité du 10 avril, Mme le Maire a obtenu de la SAS LAVANDIER EPC, seule entreprise à avoir répondu à la demande de devis, une estimation de travaux s'élevant à 3 246,79 € TTC, dans l'attente du passage de l'APAVE organisme spécialisé dans la maîtrise des risques et de la certification. Ce devis avait été voté le 21 mai.

Depuis, l'APAVE a réalisé un diagnostic électrique de la salle et a prescrit des dispositions complémentaires :

- reprise totale du tableau général de basse tension avec notamment un disjoncteur non différentiel ENEDIS enfermé dans une armoire électrique,
- reprise des canalisations existantes résistantes au feu,
- installation d'un arrêt d'urgence,
- remplacement des luminaires,
- installation de deux blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance dans la salle
- + trois autres BAES couloir sanitaire, vers l'entrée principale et à la salle de stockage.

Le devis de LAVANDIER EPC répondant à toutes ces prescriptions, s'élève à 15 046,60 € HT et 18 055,92 € TTC. Après débats, les élus votent :

POUR : 11

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

## **- Délibération sur la redevance d'occupation du Domaine public par ENEDIS n° 2024**

Mme le Maire donne lecture au conseil du courrier du 30 mai 2024 d'ENEDIS, indiquant qu'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 239 € doit être versée à la Commune.

Ce versement requiert une délibération de principe, ainsi que l'émission d'un titre de recettes. Les élus votent :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION: 0

## **- Délibération convention de mise à disposition de domaine public au profit des Jardins de la Prèle n° 2024**

Mme le Maire fait part aux élus de la requête de Mme Marion Stannard d'installer un stand de vente de fruits et légumes, en même temps que le food truck de crêpes.

Mme le Maire a d'ores et déjà donné son accord de principe et une convention semblable à celle du food truck lui a été proposée, convention qu'elle a validé.

Afin d'entériner cette proposition, les élus sont invités à se prononcer :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 02.